

	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS LE VENDREDI 10 NOVEMBRE A 19H30
---	--

DATE DE CONVOCATION : 03/11/2023

DATE D’AFFICHAGE : 03/11/2023

Présents : BERTHET Sandrine, ALIOUA Yacine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, OMELTCHENKO Luc, CHEVRIER-GROS Sébastien, DRAGNEA Cindy

Excusés : GARDET-CADET Michel, CHATELAIN Éric (pouvoir à Yacine ALIOUA)

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 12 PRÉSENTS : 10 VOTANTS : 11

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Gisèle GIANNINA est élue secrétaire de séance.

N° 2023/39

FIXATION DES DATES D’OUVERTURE DOMINICALE DE COMMERCES DE DETAIL DE VENTES DE VEHICULES LEGERS EN 2024

La loi Macron modifiant les Articles L.3132-1 à L.3132-31, L.3134-1 à L.3134-15 et R ; 3132-5 à R 3132-21-1 du Code du travail, offre la possibilité aux maires d’accorder des dérogations à la règle du repos dominical dans les commerces de détail non alimentaires :

- Librement dans la limite de 5 dimanches
- Lorsque le nombre de dimanches excède 5 et dans la limite de 12, la décision est prise après avis conforme de l’organe délibérant de l’établissement public de coopération intercommunal (EPCI) à fiscalité propre dont la commune est membre (ARLYSERE).

Depuis le 14 août 2019, dans le cadre de la réglementation sur le repos dominical, les maires peuvent autoriser l’ensemble des commerces de détail de véhicules légers implantés sur leur commune à faire travailler le dimanche leurs salariés, à la suite de l’abrogation, le 14 mai 2019, de l’arrêté préfectoral du 14 décembre 2006

Les conseils municipaux doivent arrêter la liste des dimanches avant le 31 décembre N-1.

Les organisations professionnelles et les marques de la branche s’entendent au niveau national pour proposer ces dates correspondant aux « journées portes ouvertes » :

Dimanche 14 janvier 2024, Dimanche 17 mars 2024, Dimanche 16 juin 2024, Dimanche 15 septembre 2024, Dimanche 13 octobre 2024

DÉCISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **VALIDE** les dates d’ouverture des commerces du secteur automobile le dimanche en 2024 proposées ci-dessus

Le Maire
Sandrine BERTHET

La Secrétaire de séance
Gisèle GIANNINA

Transmis au contrôle de
légalité

Le 13 NOV. 2023

Publié le 13 NOV. 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217302975-20231110-2023_39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Publication : 13/11/2023


